



COLLECTIF ANTENNES 31

34, rue de l'invention

31500 Toulouse

Courriel : contact@antennes31.org

Association loi 1901. Parution au JO le 09/01/2010

Association créée pour obtenir
la réduction de l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques.

Toulouse, le 14 janvier 2014

L'Association Antennes 31

à

Mesdames les députées et Messieurs les députés de Haute - Garonne

Objet : proposition de loi n° 1677 relative à la sobriété, à la transparence et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques

Monsieur le député,

Après le renvoi en commission de la proposition n°531 relative à l'application du principe de précaution aux risques résultant des ondes électromagnétiques, vous allez examiner le 23 janvier prochain une nouvelle mouture de ce texte au cours d'une séance plénière de l'Assemblée Nationale.

Cette nouvelle proposition de loi tient compte des derniers rapports du COMOP-COPIC issu du Grenelle des Ondes et de celui de l'ANSES d'octobre 2013 qui recommandent un abaissement des seuils d'exposition aux ondes électromagnétiques.

Les objectifs minimalistes du texte proposé sont ceux qui auraient dû précéder le déploiement des technologies sans fil, suivant les préconisations des lanceurs d'alerte qualifiés .

Nous vous demandons par ailleurs de veiller :

- au maintien du service de cabines téléphoniques dans nos villes et villages, remis en cause récemment par l'ARCEP. Nous nous inquiétons des conséquences d'une telle éventualité qui, en cas de panne du réseau de téléphonie mobile ou en cas d'urgence, priverait la population d'un dispositif de communication pour appeler des secours. Cet équipement est le seul moyen dont disposent les personnes électrohypersensibles pour communiquer lors de leurs déplacements.

- à l'abrogation de l'obligation d'accepter la pose des « compteurs intelligents » dont le déploiement annoncé contribuera à une augmentation significative de l'exposition aux champs électromagnétiques dans les habitations. En effet, les techniques retenues pour la transmission des données, à savoir, le courant porteur en ligne (CPL) et les ondes GSM viendront s'ajouter aux sources d'émissions déjà nombreuses dans nos logements . Des mouvements de protestations s'élèvent dans le monde entier, des gouvernements européens réfléchissent à un retour en arrière et déjà la Californie vient de lever cette obligation .
- à la création de zones blanches provisoires, qui seraient une réponse d'urgence permettant aux personnes électrohypersensibles de se ressourcer et de se réapproprier leur destin avant de revenir dans un environnement à exposition modérée.

L'électrohypersensibilité est en effet la conséquence directe d'une exposition chronique aux champs électromagnétiques, et condamne à l'errance, la précarité et à l'absence de prise en charge médicale. Privilégier la fibre optique ou le NRA-MeD , pour l'Internet , en particulier dans les zones rurales desservies par le Wimax, serait une solution certes plus onéreuse mais sans risques sanitaires et créatrices d'emplois.

Le dossier que nous vous avons remis en janvier 2013 comptait suffisamment d'études de scientifiques indépendants pour légitimer nos demandes. Depuis, une étude de l'Inéris conduite par René de Sèze a mis en évidence des effets biologiques , même à un très faible niveau d'exposition

Il nous semble essentiel que la Représentation Nationale prenne en compte les enjeux sanitaires posés par l'accroissement continu des diverses émissions d'ondes électromagnétiques artificielles dans l'environnement quotidien des Français. Nous demandons à nouveau que soit imposée aux industriels la mise en oeuvre de solutions techniques permettant de garantir l'accès aux technologies modernes sans les nuisances sanitaires .

Nous vous demandons , en particulier dans l'intérêt des enfants , de soutenir et d'amender cette proposition de loi pour une sécurité sanitaire optimale.

Dans cette attente et vous remerciant, nous vous prions d'agréer, Monsieur le député , l'expression de notre sincère considération.